



Etablissement Public de coopération intercommunale
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 23 Avril 2012

Présents :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

AMBLIE : LAVISSE Jean-Pierre, THOMASSET Hugues – **BENY - SUR-MER** : MAUGER Nathalie – **COLOMBIERS SUR SEULLES** : CAUMONT Robert, RICHARD Hervé – **COULOMBS** : HIMBAUT Régis, LE DORNAT Cédric - **CREULLY** : BERON Jean-Paul, GILOT Edmond – **CULLY** : COLLIN Jean-François, LECORNU Bruno - **FONTAINE-HENRY** : JEAN Christian – **LANTHEUIL** : LEU Gérard, BEAU Frédéric - **MARTRAGNY** : LAURENT Philippe, BOURDON Thierry - **REVIERS** : FRAS Laurence, HUYGHE-BOULET Marie – **RUCQUEVILLE** : DAIREAUX Alain – **SAINT GABRIEL BRECY** : FAUCHIER-DELAVIGNE Jean, THOMAS Hubert - **THAON** : ISABEL Jean-Pierre, MAURY Richard – **TIERCEVILLE** : BLOUET Catherine, DESOULLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** : CARRE Jacky.

Absents :

BENY - SUR-MER : DELALANDE Hubert - **RUCQUEVILLE** : BOS Maryse - **VILLIERS LE SEC** : JULIEN Yves.

Représenté :

FONTAINE-HENRY : CAILLERE Philippe.

En présence de M.ROSSI, Trésorier de Courseulles sur Mer.

Secrétaire de séance : Christian JEAN.

Rappel de l'ordre du jour :

1. **Affectation, sur le budget 2012, des résultats des comptes administratifs 2011 des budgets principal, du transport et du SPANC**
2. **Vote des budgets 2012**
3. **Assainissement non collectif : signature du marché des travaux de réhabilitation et demande de subvention à l'Agence de l'Eau**
4. **Construction du gymnase de Creully : demande de subvention à la fédération française de football**

5. **Construction d'un tennis couvert à Creully et demande de subvention au CNDS**
6. **Convention à passer avec le collège de Creully et le tennis club de Creully se rapportant à l'accompagnement éducatif**
7. **Questions diverses et échanges : inscription aux groupes de travail chargés de l'élaboration de l'Agenda 21.**

Le compte rendu du conseil communautaire du 26 mars a reçu l'approbation de l'ensemble de l'assemblée.

1. AFFECTATION DES RESULTATS :

Budget principal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire a pris les dispositions suivantes :

Le déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2011 de 341 338.05 € sera inscrit en dépenses d'investissement au budget 2012 (article 001). La recette correspondante sera trouvée en reportant la partie de l'excédent de fonctionnement de 2011 correspondant à ce montant (article 1068). A ce montant sera ajouté le solde des restes à réaliser d'investissement de 369 506 €. L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2011 de 761 608.14 € sera donc affecté, sur le budget 2012, de la façon suivante :

- **341 338.05 € + 369 506 € = 710 844.05 € en recettes d'investissement (article 1068)**
- **50 764.09 € en recettes de fonctionnement (article 002)**

Budget du SPANC :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire a pris les dispositions suivantes :

L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2011 de 13 845.52 € sera affecté, sur le budget 2012, de la façon suivante :

- **9 695.25 € en recettes d'investissement (article 1068)**, pour compenser le déficit d'investissement de clôture de 2011 reporté au budget 2012
- **4 150.27 € en recettes de fonctionnement (article 002)**

2. VOTE DES BUDGETS 2012 :

Se reporter aux documents annexés.

Budget de la régie du transport :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, a voté le budget de la régie du transport, pour l'exercice 2012 comme suit :

- dépenses et recettes d'exploitation : 295 600 €.

Commentaires : ce budget ne comporte qu'une section d'exploitation. En dépenses, le remboursement au budget principal de 25 000 € (article 658) et le remboursement de frais entre budgets de 40 000 € (article 7084) correspondent à des échanges de services de personnel.

Les Maires des communes hors CdC bénéficiant du service de transport sont annuellement tenus au courant de la gestion de cette régie. Le montant de la participation des communes de 60 € par enfant est maintenu.

Budget du SPANC :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire a voté le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2012, tel que présenté ci-dessous :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 525 772 €

Dépenses et recettes d'investissement : 15 024 €

Commentaires :

En section de fonctionnement, les frais d'étude Sogéti de 47 242 € (article 617) comprennent les travaux de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique, subventionnés par l'Agence de l'Eau, et ceux des bâtiments publics dont les travaux seront subventionnés par le Conseil général. La dépense de 100 000 € relative aux travaux ANC subventionnés par le Conseil général (art. 6718) représente la moitié du montant total des travaux, l'autre partie sera facturée directement aux particuliers. Cette dépense de 100 000 € est financée totalement par la subvention du Conseil général de 119 000 € (article 748). La subvention est supérieure de 19 000 € à la dépense car elle inclut les frais d'étude de la Sogéti.

Budget principal :

Après en avoir délibéré, par 4 abstentions, 15 voix favorables et 8 voix contre, le conseil communautaire a voté le budget principal pour l'exercice 2012, tel que présenté ci-dessous :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 688 181.09 €

Dépenses et recettes d'investissement : 5 684 598.05 €

Commentaires :

La section de fonctionnement :

- Le montant des prévisions de dépenses d'énergie-électricité (art.60612) est inférieur à celui de 2011 en raison d'une imputation erronée en 2011.
- Le chauffage urbain (art.60613) correspond aux dépenses de chauffage (gaz, électricité). L'augmentation des crédits s'explique par l'accroissement du coût des combustibles et des volumes à chauffer (nouveau groupe scolaire, restaurant scolaire de Thaon...)
- Le montant inscrit pour la fourniture de produits d'entretien (article 60631), de 33 350 € s'explique par l'utilisation de produits spécifiques et réglementaires, destinés notamment aux trente huit classes de la Communauté de communes.
- Les crédits inscrits à l'article 6184 (versement à des organismes de formation) sont en augmentation car ils incluent un report de 2011.
- Les dépenses imprévues de 230 838.09 € (chapitre 022) correspondent à une réserve.
- Les rémunérations et cotisations du personnel (chapitre 64) correspondent à 42% des dépenses de fonctionnement. Une grande partie du personnel est affectée aux écoles. Le graphique joint en annexe montre que les dépenses de personnel ont légèrement augmenté, mais que les recettes de fonctionnement se sont accrues dans une plus grande proportion. L'augmentation correspond à l'intégration du personnel de l'ex. Syndicat scolaire, au relèvement de 2.5 % du SMIC et aux avancements de carrières.
- Ni le taux des taxes locales ni les tarifs des différents services n'ont augmenté (*se reporter aux documents annexés*).

La section d'investissement (*se reporter notamment aux tableaux des travaux et des acquisitions*) :

Principales acquisitions :

- ✓ Article 21711 (acquisition de terrains) : comprend 44 000 € pour le terrain de Coulombs et 150 000 € pour l'aide à l'acquisition d'un terrain, par la champignonnière, d'une part (130 000 €) et l'achat d'un terrain en bordure de la zone artisanale par la CdC d'autre part (20 000 €).
- ✓ Article 21571 (matériel roulant) comprend : 16 000 € pour l'achat d'un minibus destiné au service Animation et 20 000 € pour l'achat d'un camion qui sera utilisé par la commune de Creully.

- ✓ Article 21788 : 36 550 € concerne l'exposition itinérante.
- ✓ Article 201784 : 80 000 € sont inscrits pour l'acquisition du mobilier destiné à la bibliothèque de Creully et 42 000 € pour le mobilier du groupe scolaire du RPI de Lantheuil notamment.

Principaux travaux :

- ✓ Groupe scolaire du RPI de Lantheuil : 641 873 €
- ✓ Traversée de Coulombs : 130 746 €
- ✓ Tennis couvert de Creully : 142 000 €
- ✓ Bibliothèque de Creully : 150 000 €
- ✓ Isolation du gymnase de Creully : 51 000 €
- ✓ Complexe sportif : 1 549 268 €
- ✓ Parking du complexe sportif : 749 831 €
- ✓ Programmation annuelle de voirie : 408 341 €
- ✓ Programmation annuelle Environnement : 263 003 €

Les travaux sont financés notamment par des subventions (37%), des emprunts (28%), des dotations (35 %). Malgré ces efforts d'équipement, des excédents sont dégagés. Les orientations budgétaires du début de la mandature sont respectées. L'année 2012 sera marquée par la construction du gymnase et du parking de Creully, la mise en réseau des bibliothèques, la demande de permis de construire pour la garderie de Creully. Le programme de construction du 2^{ème} groupe scolaire de Coulombs débutera au cours de l'exercice 2012 par l'acquisition du terrain de Coulombs et les travaux du carrefour d'accès, se poursuivra en 2013 par la construction du R.S.I. et l'aménagement des VRD, puis, en 2014, par la construction du groupe scolaire. Ce fractionnement des travaux permettra de doubler la subvention au titre de la D.E.T.R., celle-ci étant limitée à 40% d'un montant plafonné à 1 million d'euros par an.

Vote des taux des contributions directes locales :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter la pression fiscale et donc de reconduire les taux des contributions directes locales de l'an passé.

Se reporter au tableau annexé.

Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Edmond GILOT, délégué au SIDOM, donne les informations suivantes : les taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères varient en fonction de l'appartenance à l'une ou l'autre des catégories de services suivants :

Catégorie 1 : pas de déchets verts, pas de conteneurs

Catégorie 2 : pas de déchets verts mais des conteneurs

Catégorie 3 : des déchets verts et des conteneurs.

L'objectif, à terme, est de lisser les taux.

C'est la société DERICHEBOURG qui a remporté, l'an passé, le marché d'enlèvement des ordures ménagères.

Les taux de l'an passé n'ont pas augmenté (sauf dans les communes qui ont changé de catégorie) grâce à l'apport d'une recette de 100 000 € provenant de la commune de Rots dont les bases se sont accrues en raison de la création d'entreprises sur son territoire.

Par ailleurs, le SIDOM et le SEROC mettent en place la redevance incitative dans le but de trier mieux et de diminuer les déchets ultimes. Une étude en trois étapes est en cours qui sera présentée lors d'un prochain conseil communautaire.

Jacky CARRÉ apporte une information selon laquelle un collectif de trente associations bas-normandes a finalisé la mise en place d'une filière régionale de collecte, de tri et de valorisation des textiles usagés. Cette action, saluée par l'ensemble des institutionnels, a déjà permis de créer de nombreux postes dont une trentaine au niveau de la plateforme régionale de tri située à Carpiquet. Un partenariat pourrait être noué avec ce collectif afin de mettre en place des bornes de collecte, en lien avec une association locale, ce qui permettrait de participer au développement de notre territoire sur le plan environnemental, économique et social.

Après en avoir délibéré, par 26 voix favorables et une voix contre, le conseil communautaire a voté les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères tels qu'indiqués ci-dessous :

COMMUNES	Taux communaux 2011	Taux communaux 2012
AMBLIE	17,48	17,43
BENY-SUR-MER	17,76	18,46
COLOMBIERS-SUR-SEULLES	19,48	19,32
COULOMBS	17,55	18,36
CREULLY	16,78	17,08
CULLY	19,47	19,32
FONTAINE-HENRY	19,69	19,43
LANTHEUIL	19,22	19,2
MARTRAGNY	19,65	19,41

REVIERS	17,5	17,44
RUCQUEVILLE	19,82	19,49
SAINT-GABRIEL-BRECY	19,63	19,4
THAON	21,89	23,91
TIERCEVILLE	19,51	19,34
VILLIERS-LE-SEC	19,52	19,34

Dotations aux écoles - tarifs des garderies et de la restauration :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire a voté les dotations à attribuer aux écoles ainsi que les tarifs des garderies et de la restauration tels qu'indiqués ci-dessous et en annexe:

Garderie (Goûter compris)	2011	2012
Tarif à la demi - heure	1,02	1,02
Tarif à l'heure	2,04	2,04
Forfait au trimestre (sur 3 trimestre)	87,00	87,00
Pénalité de retard (tarif horaire)	8,00	8,00
Restauration	3,65	3,65

Conclusion sur les budgets :

Le budget est sincère. La pression fiscale et la dette sont maîtrisées. Les dépenses d'investissement sont largement subventionnées. Le budget est équilibré avec un crédit pour dépenses imprévues (réserve) de 230 838 €.

3. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : SIGNATURE DU MARCHE DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Trente études de filière des assainissements non collectifs de particuliers dont l'installation actuelle a été classée en priorité 1 ou 2, ont été réalisées par le Bureau d'étude SOGETI. Une première tranche de travaux sous maîtrise d'ouvrage publique peut donc être réalisée au rythme des demandes des particuliers qui auront signé la convention avec la Communauté de communes. Cette spécificité dans la réalisation des travaux explique le recours à un marché à bons de commande.

Une consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics, a été lancée le 8 mars 2012. Le 6 avril, trois entreprises ont déposé une offre. Les critères d'attribution étaient le prix pour 45% et le mémoire technique pour 55%. Le prix moyen par installation était estimé à 15 703.70 € HT / 16 802.96 € TTC

L'analyse des offres a permis d'obtenir les résultats suivants :

Entreprise	Prix moyen HT par installation	Note du prix	Note du mémoire technique	Note globale	Classement
OUEST-TERRASSEMENT	9 498.65 €	45	40.15	85.15	1
GAGNERAUD	18 449.90 €	23.17	43.45	66.62	2
MCTP-WILFRID JM (groupement)	17 168.73 €	24.90	22.55	47.45	3

La commission d'appel d'offres propose d'attribuer le marché à l'entreprise Ouest-terrassement, dont le siège social se situe à Carentan. Elle présente beaucoup de références, d'attestations et de certificats, propose des prix de matériaux inférieurs, est spécialisée dans l'assainissement non collectif et produit donc en quantité.

Les travaux seront facturés à la Communauté de communes d'Orival. Elle recevra les recettes correspondantes sous forme de subvention par l'Agence de l'Eau, à hauteur de 60% du coût hors taxe, et sous forme de redevances des particuliers pour le reste.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, donne l'autorisation au Président de signer le marché à bons de commande

relatif aux travaux de réhabilitation d'installations existantes d'assainissement non collectif avec l'entreprise Ouest-Terrassement pour un coût moyen par installation de 9 498.65 € HT et à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau une subvention de 60% du montant hors taxe.

4. CONSTRUCTION DU GYMNASE DE CREULLY : DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL :

Dans sa séance du 22 avril 2011, la commission permanente du Conseil général a décidé de verser à la Communauté de communes d'Orival une subvention de 381 250 €, au titre du programme sportif et socio éducatif ainsi que, le 23 mai 2011, une subvention de 294 000 €, au titre des contrats départementaux de territoire.

En raison de la pratique possible du football en salle, une nouvelle subvention de 10 000 € peut être sollicitée auprès de la fédération française de football.

Le nouveau plan de financement sera donc le suivant :

Dépense estimée : 1 211 742 € HT / 1 449 243 € TTC

Recettes : 1 449 243 €

Détail des recettes :

Subventions du Conseil général : 675 250 €

Subvention de la fédération française de football : 10 000 €

FCTVA : 224 371.80 €

Emprunt : 539 621.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à solliciter, auprès de la Fédération française de football, une subvention d'un montant de 10 000 € destinée au financement de la construction du gymnase de Creully.

5. CONSTRUCTION D'UN TENNIS COUVERT A CREULLY ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CNDS :

Au cours de sa séance du 28 février dernier, la commission Animation Culture Loisirs Sport a fait le point sur les structures en place sur le territoire de la Communauté de communes et, en parallèle, sur l'évolution des associations qui les utilisent. Compte tenu du développement acté et prévisible de certaines associations, il est apparu que la création de nouvelles structures est justifié.

Le tennis club de Creully, en particulier, est un des plus dynamiques du département. Les effectifs sont en constante évolution, passant de 53 licenciés en 1993/1994 à 209 cette année (dont 65% sont issus de la CdC d'Orival).

La vie du club s'organise autour de quatre activités : le tennis loisir (45 adhérents), l'école de tennis (fréquentée par 134 enfants et jeunes. 6^{ème} école de tennis du calvados sur 100 clubs), les entraînements d'équipes et les matchs de championnats où le club a enregistré un brillant palmarès (l'équipe 1 fait partie des 12 meilleures équipes de Normandie en hiver, seuls quatre clubs du Calvados évoluent à un niveau supérieur au tennis club de Creully).

Le tennis club de Creully s'est donc très largement développé et les demandes restent toujours aussi fortes (Une augmentation de 20 à 30 % des effectifs est prévue dans les deux ans). Il a encore des projets, des objectifs, des ambitions, mais aucune progression n'est possible en raison des moyens structurels actuels. Il dispose actuellement d'un court dans le gymnase et de trois courts extérieurs.

Compte tenu du manque évident d'espace et donc de créneaux horaires pour répondre aux nombreuses demandes, compte tenu de l'obligation de louer des salles pour les championnats et du manque à gagner pour le club en raison des nombreux refus d'adhésions, la construction d'un court de tennis couvert est envisagée.

Plusieurs devis ont été obtenus. Pour ce qui est de la couverture du court, la proposition la moins disante est celle de l'entreprise SPANTECH pour un coût de 118 575 € HT / 141 815 € TTC. La réalisation de la plateforme et du sol sportif est évaluée à 16 723 € HT/ 20 000 € TTC.

Cette opération peut recevoir une aide financière de 30 % par le Conseil général, au moins 20 % par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et 13 % par la Fédération française de tennis.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 17 voix favorables, 6 abstentions et 4 voix contre, décide d'engager cette dépense, inscrite au budget 2012, et de solliciter des subventions, les plus larges possibles, auprès du Conseil général, du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et de la Fédération française de tennis.

Remarques : l'occupation sera contrôlée afin notamment d'éviter la prolifération des cours privés rémunérés. D'autre part, certains délégués estiment que le taux d'occupation par les habitants hors CdC est trop important. Il est répondu qu'un équilibre se fait dans la mesure où, de leur côté, des habitants de la CdC peuvent être accueillis dans des structures extérieures.

6. CONVENTION A PASSER AVEC LE COLLEGE DE CREULLY ET LE TENNIS CLUB DE CREULLY SE RAPPORTANT A L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF :

Par circulaire du 5 Juin 2008, le ministre de l'Education nationale a généralisé «l'accompagnement éducatif» hors temps scolaire, au bénéfice des collégiens. Les domaines éducatifs entrant dans ce dispositif sont : l'aide aux devoirs et aux leçons, la pratique artistique et culturelle et la pratique sportive. C'est ce dernier domaine qui sera mis en œuvre au collège de Creully et plus précisément le tennis. L'objectif est :

- de permettre l'initiation des jeunes à diverses disciplines sportives tout au long de la période du collège de façon à favoriser la poursuite d'activités physiques et sportives dans un cadre associatif, tout au long de la vie,
- d'améliorer la réussite scolaire, par une meilleure insertion dans le groupe et le développement de nouvelles motivations,
- de faire bénéficier les collégiens des avantages sanitaires apportés par une activité sportive attractive et bien encadrée, venant compenser les effets de la sédentarité,
- de conduire les collégiens à adopter les valeurs du sport en terme de sens de l'effort individuel et collectif, de respect des règles facilitant la vie en groupe, la réussite collective et l'épanouissement personnel.

L'accompagnement se matérialisera par le versement, par le CNDS au tennis club de Creully, d'une somme annuelle de 950 € qui permettra au club de financer la rémunération du moniteur et le matériel de tennis.

Afin de formaliser les conditions de cet accompagnement éducatif, une convention tripartite sera passée entre le collège de Creully, l'association de tennis de Creully et la Communauté de communes d'Orival, définie comme suit :

- le moniteur du tennis club de Creully donnera deux heures hebdomadaires de cours de tennis à un groupe de douze élèves non licenciés de la classe de 5^{ème} du collège. Ces cours auront lieu pendant la période scolaire, le 2^{ème} semestre de l'année scolaire 2012-2013, soit pendant dix huit séances, et le 1^{er} semestre scolaire pour les années suivantes. Ces cours seront gratuits et le matériel sera fourni par le club de tennis.

- la Communauté de communes d'Orival mettra à la disposition du tennis club de Creully et du collège, gratuitement, ses terrains de tennis ainsi que les bâtiments annexes (sanitaires). Elle mettra en place également un service de transport gratuit afin de raccompagner à leur domicile les élèves participant aux cours de tennis ainsi que ceux bénéficiant de l'aide aux devoirs, organisée le

mercredi au collège de Creully. Une aide à l'achat du matériel pourra être apportée au tennis club par la Communauté de communes, sous la forme d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer, avec le Collège et le tennis club de Creully, la convention tripartite dont les clauses sont présentées ci-dessus, qui prendra effet à la date de la signature, pour toute la durée de l'opération.

7. QUESTIONS DIVERSES :

Développement économique.Tourisme :

↳ Le site de l'office de tourisme est désormais accessible à l'adresse « tourisme-creully.fr ». L'ancienne adresse est cependant toujours opérationnelle.

↳ Pour réaliser la mise à jour du site d'ORIVAL, l'office de tourisme a adressé à toutes les mairies une demande de recensement des artisans, entreprises et associations. Un retour dans le délai de 3 semaines est demandé.

↳ Un gros effort a été fait pour mettre en valeur, sur le site de l'office de tourisme, le patrimoine de la CDC. Jean-Paul BERON souhaite que les communes consultent le site et lui fassent part de leurs remarques, propositions de textes et photos.

↳ Circuit équestre.

Les phases 1 et 2 sont chiffrées et budgétées. La réalisation devrait débuter prochainement.

Pour la phase 3, qui nous concerne, la validation a été faite. Toutefois, une réserve est émise par l'Agence routière quant au cheminement le long ou en traverse de certaines routes départementales. Un problème de droit de passage existe également en un autre point du circuit. La première approche chiffrée donne une dépense d'environ 36 000€ TTC pour ORIVAL (dont 8800€ pour l'élagage d'un chemin à Cully). La signalisation représente à elle seule plus de 18 500€. Bien sûr ce chiffrage sera affiné et sera inférieur. Pour mémoire, nous devrions avoir 70% de subventions.

Un travail avec le département sur la jonction vers Falaise dans le cadre de la « fabuleuse épopée » est en cours.

↳ Toutes les communes n'ont pas encore fait connaître l'emplacement des panneaux d'indication des commerces et hébergements. Or, la pose est en cours.

Action syndicale :

Un préavis de grève par le syndicat Sud Collectivités territoriales, section Orival, avait été déposé pour le mercredi 25 avril de 7h30 à 14h. Une des raisons était l'application par la CdC de la journée de carence imposée par la loi de finances pour 2012. Il est rappelé que le conseil communautaire, dans sa délibération du 5 mars 2012, a décidé de respecter la loi qui était d'appliquer une journée de carence aux congés de maladie ordinaire à compter du 1^{er} janvier 2012. Contrairement à ce qui a été affirmé par le syndicat et renseignements pris auprès de la Préfecture, du Centre de gestion et de l'association des Maires de France, le Président n'a pas relevé de collectivités ayant enfreint la loi. En tout état de cause, il est hors de question de revenir sur la décision du conseil communautaire même si on peut admettre qu'un jour de carence peut avoir des conséquences financières lourdes pour certains agents tels que ceux travaillant à temps partiel. Pour ceux-là, il sera possible d'offrir des heures complémentaires.

Un autre motif de grève était également la limitation de l'attribution du régime indemnitaire à certains personnels : agents ayant une responsabilité particulière ou engagés dans une fonction accomplie dans un esprit communautaire.

Les autres points de revendication étaient le retard dans la réalisation des notations et des fiches de poste. La raison en est l'absence pour maladie du Directeur des ressources humaines. En réalité, les agents n'ont pas souffert de l'absence de notes qui n'empêchera pas les procédures d'avancement.

Le préavis de grève a été levé le jour du conseil communautaire.

Exposition itinérante :

Le groupe de travail chargé d'étudier, avec la société de communication Campagne de Com., la mise en place de l'exposition itinérante, a retenu, parmi six propositions, deux logos pour cette exposition (*jointes en annexe*). Le conseil est invité à faire part de son choix lors du prochain conseil. Un délégué regrette que cette exposition, dont le but est la promotion de notre collectivité et de son territoire, ne soit pas symbolisée par le logo de la Communauté de communes.

Mise à disposition de l'ancienne halle de Creully :

Dans le cadre des prochaines élections législatives, l'ancienne halle de Creully sera mise gracieusement à la disposition des candidats, toutes tendances confondues, afin que s'y tiennent les réunions publiques. Le Conseil communautaire donne son accord à l'unanimité.

Cette salle pourra également être mise à la disposition des associations subventionnées par la Communauté de communes.

Groupe scolaire du R.P.I. de Lantheuil :

La construction du groupe scolaire s'achèvera à la mi-mai. Les élus, les parents et les habitants des quatre communes du R.P.I. (Lantheuil, Colombiers sur Seulles, Tierceville et Villiers le Sec) seront invités à le visiter un samedi matin du mois de Juin.

La séance est levée à 23h45.